

Conditions générales de vente de la société LNT Informatique

1. Application des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre la société LNT Informatique et ses clients. Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans accord express et préalable de la société LNT Informatique.

Les clients déclarent avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales de la société LNT Informatique.

2. Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros, net, donnés à titre indicatif, modifiables sans préavis, et à confirmer lors de la commande.

Tout impôt, taxe, redevance, éco-contribution et autres seront facturés, le cas échéant, suivant la réglementation en vigueur.

Les prix s'entendent hors contribution relative aux coûts de gestion des déchets d'éléments d'ameublement, prévue à l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement, en vigueur à compter du 1er mai 2013. Par application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement, une éco-contribution s'ajoute aux prix des produits d'ameublement.

Cette éco-contribution qui varie selon le type de produits d'ameublement ne peut faire l'objet de réfraction, cette éco-contribution est valable et redevable par le client final même pour le remplacement de produits d'ameublement ou en cas de service après-vente.

Cette éco-contribution sera reversée intégralement à l'éco-organisme en charge de la filière des déchets d'ameublement auprès duquel LNT Informatique adhère en tant que premier metteur sur le marché de produits d'ameublement.

Des frais supplémentaires peuvent être appliqués en cas de dépenses liées à une intervention (courrier, appels surtaxés de support technique, etc...).

3. Règlements

3.1. PARTICULIERS/PROFESSIONNELS

Les clients achètent librement avec les modes de paiement : chèque (inférieur à 300 €), virement, espèce (inférieur à 762 €).

Le règlement par chèque exige la présentation d'une pièce d'identité avec photo récente de la personne qui enlève le matériel.

Les clients peuvent payer en 3 ou 4 fois sans frais.

4. Réserve de propriété

En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété de la société LNT Informatique jusqu'au paiement intégral.

5. Commande / livraison

5.1 Toute commande informatique et/ou bureautique passée auprès de la société LNT Informatique est ferme et définitive pour le client dès la réception d'un bon de commande ou de tous autres supports faisant état d'une commande. Aucune commande ne pourra être annulée sans accord express de la société LNT Informatique.

Le délai de livraison est donné à titre indicatif, sous réserve de disponibilité et de possibilité d'approvisionnement.

Le dépassement du délai ne donne lieu à aucune indemnité. Pour les produits devenus obsolètes, la société LNT Informatique proposera des successeurs en sus. Le transport de la marchandise est à la charge du client, tout risque lié au transport est de la responsabilité du transporteur. Le client est tenu de vérifier et de tester son matériel, notamment les références, les quantités, la qualité des marchandises, ainsi que leur conformité à la commande.

Si la marchandise transportée a subi des pertes ou avaries, le client doit impérativement porter des réserves précises sur le document de transport. Toute réclamation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures après réception.

En tout état de cause, aucune réclamation ne sera prise en compte passe un délai de huit jours à compter de la date de livraison.

6. Garantie

A compter de la date de livraison, sauf garanties spécifiques* :

- Les unités centrales, pièces détachées et périphériques sont garantis deux ans pièces et main d'oeuvre, en intervention rapide,
- Les logiciels sont garantis par leurs producteurs, la société LNT Informatique n'en assure aucune assistance, ni hotline gratuite, voir garanties spécifiques*,
- les produits qui sont garantis par leurs constructeurs ou sur site, sont livrés avec un numéro de téléphone à appeler directement par le client en cas de problème (U.C., écrans, portables, périphériques, logiciels, etc.),
- Les réparations effectuées par LNT Informatique et facturées sont garanties six mois.

Le matériel en panne est à ramener dans les locaux de la société LNT Informatique aux risques et frais de l'acheteur, dans l'emballage d'origine, accompagné de toutes documentations, pilotes, licences de logiciels, etc.

Les garanties ne jouent pas pour les vices apparents, et les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, un accident extérieur, ou lorsque ladite non-conformité est due à une fausse manœuvre, négligence, modification de la marchandise non prévue ni spécifiée, mauvaise utilisation, réparation ou test non appropriés de la part du client.

La présente garantie ne s'applique qu'au matériel employé dans les conditions normales de fonctionnement et d'utilisation en excluant :

- l'utilisation du matériel de manière non appropriée ou non conforme à son objet,
- les pannes survenues lors d'une intervention d'une personne étrangère à LNT Informatique,
- Les pièces d'usures et consommables (clavier, souris, joystick, piles, disques dur, cartouches d'encre...),
- Les problèmes liés à l'installation et à la configuration de logiciels, de jeux, de matériels périphériques ou de tout autre ajout non fourni ni effectué par LNT Informatique ou modification de configuration standard.

En cas d'intervention sur les supports de stockage (disque dur), le client est le seul responsable de l'intégrité des données. Il lui appartient de réaliser les sauvegardes nécessaires.

Toutes les réparations (informatique, smartphone, tv et consoles de jeux-vidéos) sont garanties trois mois à compter de la date d'édition de la facture.

Si le client constate un défaut ou une anomalie avec le matériel, une fois celui-ci restitué, le client doit retourner l'appareil auprès de LNT Informatique dans le plus bref délais, afin d'éviter d'endommager l'appareil.

Toute intervention d'une tierce personne sur l'appareil, pendant la période de garantie, annule la garantie.

7. Intervention sur téléphone, tablette, console, téléviseur, autres...

Les données de l'appareil sont sous la responsabilité du client.

Une sauvegarde des données, de l'appareil appartenant au client, doit être effectuée, au préalable, par le client avant toute intervention par LNT Informatique. LNT Informatique n'est, en aucun cas, responsable en cas de dommage non visible ou non détecté ayant été causé par la chute ou la mauvaise manipulation de celui-ci, antérieur à l'intervention, et pouvant engendrer une détérioration ou une panne de l'appareil lors de l'intervention.

Les pièces remplacées sont garanties six mois à partir de la date de la facture (LCD, batterie, périphériques...)

Concernant les téléviseurs, lors du remplacement des leds (panne la plus importante), il est nécessaire de démonter la dalle LCD (écran d'affichage) pièce sensible et fragile pouvant se briser au démontage suivant la fabrication et le fabricant, cette pièce n'étant pas remplaçable, le client doit avoir conscience que son appareil ne sera pas/plus réparable en cas de ce type d'incident et que LNT Informatique se dégage de toute responsabilité lié à cet incident (se référencer à l'indice de réparation du fabricant qui doit être supérieur à 7/10).

8. Récupération des données

En cas de panne sérieuse de l'ordinateur, les données des clients et le disque dur, sont conservés, par LNT Informatique, pour une durée de 1 mois jusqu'à la destruction de celles-ci ou du disque dur, sauf réclamation ou demande de restitution des supports physiques par le client.

9. Nom de domaine

Tout domaine souscrit auprès de LNT Informatique, reste la propriété de LNT Informatique pendant toute la durée du contrat jusqu'à résiliation de celui-ci et accord amiable de rachat avec le client.

10. Comptes et mots de passe

LNT Informatique assure de ne jamais fournir ou revendre des informations clientes à des tiers. Les supports de stockage contenant des données personnelles sont effacés, démontés et détruit avant recyclage.

11. Pack Assistance/Maintenance

Le client accepte de donner libre accès aux postes (utilisateurs, serveurs, nas, etc.), dès lors qu'un pack est conclu, afin de pouvoir effectuer les opérations nécessaires de maintenance, assistance, connaissance d'informations techniques.

12. Attribution de juridiction

Tout litige est de la compétence du tribunal de commerce de Lorient, siège social de la société LNT Informatique.